



Désaccord entre membres de l'association

Par **Alexno24**, le **04/05/2016** à **09:45**

Bonjour, je suis une assistante maternelle travaillant en MAM (maison d'assistante maternelle) nous avons créé une association loi 1901 pour une meilleur gestion, nous sommes 4 en tous a être membres de cette association. Nous rencontrons actuellement des problème avec un membre de cette association car cette personne a refuser de payer l'augmentation de charge qu'il lui a été demandé.

Nous louons une maison dans laquelle nous travaillions toutes au nom de l'association (le bail et au nom la l'association pas à nos noms propre), nous allons bientôt faire notre assemblée général et a l'ordre du jours la radiation de ce membre.

Ma question est la suivante:

Nous voulons savoir si a l'issu de cette assemblée cette personne pourra toujours venir travailler dans cette maison ou vu qu'elle ne fera plus parti de l'association n'aura plus le droit d'y travailler?

Merci pour vos réponse